LE TIRAGE de la
TOMBOLA DE JOUETS
offerte par les
Chaussures DOLLY
à ses petits clients
est fixé
au LUNDI 4 JANVIER
1er lot : Une Automobile
2e lot : Un Auto-Skiff
et nombreux autres lots.

70e Année. — N° 365.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REDOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00 / France et Belgique..... » 18.00 ; » 34.00 ; » 64.00 / Union postale..... » 26.00 ; » 50.00 ; » 92.00

REDACTION : ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue, Tél. 24 et 1428. Inter. 4. TOURCOING : 23, rue Carnot. Téléph. 27. Chèques postaux : 27 Lille.

Chaussures Dolly 20 Place de Sainte-Catherine ROUBAIX Roubaix Tourcoing Le Perfecto et la Mode

La proposition des industriels du Nord

EN FAVEUR DU REDRESSEMENT FINANCIER ET LE PROJET DE SOUSCRIPTION SPONTANÉE

M. Eug. Mathon expose ce que ces deux initiatives ont de commun : le concours volontaire à l'État, et en quoi ils diffèrent

LA CONFEDERATION GENERALE DE LA PRODUCTION FRANÇAISE APRES ACCORD AVEC LES GROUPES DE PROVINCE SOUMETTRA UN PROJET DEFINITIF AU GOUVERNEMENT

Nous avons communiqué hier à nos lecteurs, à titre documentaire, le plan de redressement financier que publiait en même temps notre confrère PARIS-MIDI. *On se souvient que ce plan consistait en « une grande souscription spontanée pour la libération financière du pays. »*

Notre concitoyen, M. Eugène Mathon, l'un des trois industriels du Nord qui ont apporté à M. le Président de la République la généreuse proposition qui a eu pour premier mérite de prouver la volonté et la possibilité de relèvement du pays, s'il ne se heurtait plus à l'esprit de parti et de système, a fait les déclarations suivantes au représentant de PARIS-MIDI, *qui l'a interrogé :*

» Vous avez bien voulu me demander mon opinion sur l'étude parue dans **Paris-Midi** de ce jour : je le ferai en toute franchise.

UNE IDÉE COMMUNE :

LE CONCOURS VOLONTAIRE

A L'ETAT

» **Votre projet s'inspire de la même idée, c'est-à-dire du concours volontaire apporté à l'Etat. Mais nous différons à peu près sur tout le reste.**

LES DIVERGENCES

» La formule de souscription suppose des disponibilités au moment où toutes les trésoreries sont à l'étroit par suite de la baisse du franc. Nous avons estimé que l'industrie et le commerce pouvaient plus facilement s'imposer une taxe pendant un certain nombre d'années. Le produit de cette taxe permettrait alors de gager un emprunt à l'intérieur et d'en assurer le service intérêt et amortissement, suivant des modalités à chercher.

LA GESTION

DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

» **La Caisse ainsi alimentée par nous, vous comprendrez facilement que nous entendions en conserver la gestion;** nous avons voulu présenter un projet qui ait un caractère strictement financier à l'exclusion de toute idée politique, par conséquent nous ne saurions admettre de versement de l'Etat si faible soit-il, de loi votée même par le Congrès réuni à Versailles, encore moins la présence au Conseil d'administration de membres du Parlement ou de la C.G.T. Chacun à sa place et chacun chez soi.

L'EMPLOI DES FONDS RÉALISÉS

» Quant à l'emploi des fonds réalisés, c'est évidemment sur la dette flottante qu'il faut agir : nous voulons libérer l'Etat du souci continuel que lui causent les demandes de remboursement imprévues; toutefois il ne faut pas perdre de vue que l'existence de la Caisse ne serait d'aucun effet si le Gouvernement, le Parlement ou certains hommes politiques importants prononçaient des paroles susceptibles d'effrayer les détenteurs de titres ou prenaient des mesures qui les inquiètent.

» Quelles que soient nos divergences de vues, l'essentiel est que les producteurs et les commerçant soient d'accord sur l'idée principale de la nécessité d'un concours à l'Etat si nous voulons le tirer de la situation dans laquelle il se débat vainement.

» Je n'entrerai pas dans l'examen des détails du projet.

L'ETUDE DES DIFFÉRENTS PROJETS

PAR LA C.G.P.F.

» **Une Commission va siéger la semaine prochaine à la Confédération générale de la Production française; elle examinera tous les projets qui lui seront soumis. Le résultat de ses travaux sera alors communiqué aux groupes de province; dès l'accord réalisé, le projet sera remis au Gouvernement.**

LE PLAN DES INDUSTRIELS

SERA INSÉRÉ DANS UN PLAN

GENERAL DE REFORME FINANCIERE

» Celui-ci alors sachant sur quoi il peut compter aura le devoir de préparer **un plan général de réforme financière dans lequel celui des industriels viendra s'insérer.**

» En effet, toute conception basée sur une action partielle quelque importante qu'elle puisse être serait inopérante.

» On aura ainsi la possibilité d'ajuster et de totaliser les efforts consentis par tous pour le salut commun. Nous avons la confiance que les hommes politiques apporteront leur concours comme nous le faisons nous-mêmes, c'est-à-dire en dehors de tout esprit de parti et de système. **C'est le moment où chacun devra faire son sacrifice, petits et grands, simples citoyens comme puissants du jour.** Nous devrons tous, unis dans un effort commun rééditer le mot de Clémenceau : « Nous faisons la guerre à la banqueroute à l'exclusion de toute autre préoccupation. »

DÉCLARATION DE M. LOUIS LORTHIOIS

président de la Chambre de Commerce de Tourcoing

De son côté, M. Louis Lorthiois, président de la Chambre de commerce de Tourcoing, a déclaré à notre confrère qu'il fallait avant tout ramener la confiance dans le pays. Il considère que le Parlement d'aujourd'hui est « brûlé » et n'a pas cette confiance. Il faut donc que les groupements économiques les plus importants de France fassent un « bloc économique » extra-parlementaire qui ferait la police des économies et surveillerait le ministre des Finances. Pour cela, il faut que le Gouvernement montre l'exemple et arrête le gaspillage financier, sinon tout ce que feraient les industriels français serait inutile. Il est grand temps que des dispositions soient prises, car les industriels sont las de payer des impôts; beaucoup sont dans l'impossibilité de payer les anciens et les nouveaux impôts, et sous peu, cette façon de faire amènera fatalement une grève de contribuables. »

DÉCLARATION DE M. JULES LORTHIOIS

président du Syndicat des fabricants de tapis et ameublement

Enfin, M. Jules Lorthiois, président du Syndicat des fabricants de tapis et ameublement a déclaré qu'en voulant sauver le pays, les industriels songeaient aussi à se sauver eux-mêmes et garantir ainsi la vie et le salaire des ouvriers. Il souhaite qu'un Syndicat réunissant les Chambres de commerce et les grands groupements économiques, forme un genre de Caisse d'amortissement. Cette Caisse serait gérée par les industriels et commerçants et ne pourrait en aucune façon être incorporée dans les budgets. Il suffirait pour constituer cette Caisse, que les industriels et les gros commerçants acceptent de payer un impôt volontaire de 1 % sur leur chiffre d'affaires. Cette somme donnerait environ quatre milliards par an et approximativement 60 milliards au bout de 15 ans. Il resterait entendu que cette Caisse serait uniquement gérée par un Comité formé d'industriels et de commerçants. Ce serait là une des meilleures solutions et ainsi, tout en faisant leur devoir, les Syndicats et Groupements patronaux sauveraient le pays et protégeraient l'industrie et les ouvriers qu'elle fait vivre.

M. LÉON BLUM

contre la participation ministérielle des socialistes

Paris, 30 décembre. — Dans une lettre qu'il vient d'adresser à M. Osmin, secrétaire de la Fédération socialiste de la Seine, pour

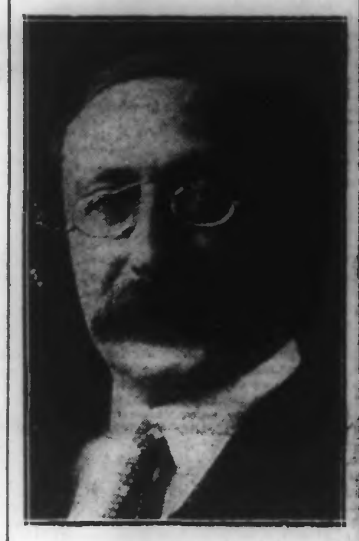

M. LÉON BLUM

s'excuser de ne pouvoir assister, pour raison de santé, au Congrès de cette Fédération M. Léon Blum affirme à nouveau qu'il est toujours contre la participation ministérielle et qu'au surplus, les événements qui se sont déroulés depuis quelques mois n'ont fait que le confirmer dans son point de vue.

Le député de la Seine annonce son intention de venir défendre sa conception au Congrès national du 10 janvier.

LES CHANGES

	MARDI	MERCREDI
LIVRE	130.72	128.05
DOLLAR	26.94	26.41
BELGIQUE ...	122.10	119.50

UNE QUESTION

sur le monopole du tabac et l'offre des industriels du Nord

Paris, 30 décembre. — MM. Vincent Auriol et Bedouce ont été chargés par le groupe socialiste de demander au Gouvernement, au cours de la discussion qui va s'ouvrir, sur le douzième provisoire : 1° s'il a reçu, comme il a été dit, des propositions de cession du monopole des tabacs; 2° ce qu'il advient de l'offre des industriels du Nord en faveur de l'assainissement financier.

UNE NOUVELLE EXPEDITION PROJETÉE AU POLE, EN AVION

New-York, 30 décembre. — Le capitaine Wilkins, à qui sera confiée la direction de l'expédition aérienne au Pôle Nord, organisée par la Société d'aviation de Détroit, annonce que le départ aura lieu à Point-Barrow (Alaska), le 24 mars, si les conditions atmosphériques le permettent.

QUEL EST CE MYSTÈRE?

Une auto volée est retrouvée couverte de sang à l'intérieur

Paris, 30 décembre. — Une auto volée à Paris, lundi, sur les boulevards, et appartenant à M. Dallet, représentant de commerce, a été retrouvée par deux gardiens de la paix, rue de Boulogne. La voiture, tous feux éteints, stationnait devant le 21 de cette rue. Les agents réveillèrent le concierge de l'immeuble. Ce dernier répondit que l'auto n'appartenait à aucun de ses locataires.

La voiture fut remorquée jusqu'au prochain poste de police, et, hier, M. Dallet venait en prendre possession. On remarqua alors que l'intérieur de l'auto était maculé de sang, le pare-brise et le tablier avaient reçu de nombreuses giclures et sur le tapis et sur le rebord d'une portière s'étalaient de nombreuses gouttes rouges. En outre, on remarqua que la voiture avait dû fournir une longue course : les roues et les ailes étaient couvertes de boue. Deux paires de lunettes d'automobiliste placées dans un coffre ont été subtilisées par les voleurs.

L'auto a été renvoyée à la fourrière.

Comment sera perçue la taxe sur les payements

Parmi les projets de M. Doumer, adoptés par le Conseil des Ministres, figure, nous l'avons dit, une taxe extraordinaire de 1.20 % sur les paiements. Dans le communiqué du Conseil, on a pu lire que les modalités de perception de cette taxe seraient fixées par décret.

Ce décret n'est pas encore rédigé; néanmoins, nous pouvons dire que le pourcentage sera prélevé sur tous les achats, sauf sur ceux qui concernent les denrées de première nécessité, comme le pain et le sucre.

On aura recours au système des vignettes, tel qu'il est en usage en Italie; mais la fabrication des timbres est longue, aussi, dès que le projet sera voté par les Chambres — peu avant la rentrée de celles-ci — en attendant que les vignettes soient distribuées dans toute la France, on percevra la taxe de la même manière qu'est recouvré l'impôt sur le chiffre d'affaires par les déclarations des commerçants.

Par la suite, le commerçant collera sur toutes les livraisons effectuées un timbre correspondant à la valeur de l'achat. Et comme le client, il sera responsable. Pour éviter toute fraude, des pénalités très fortes sont prévues. Devant la perspective de sanctions sévères, il semble certain que pas plus l'acheteur que le vendeur n'aura la tentation de vouloir frustrer l'Etat d'une somme relativement minime eu égard au montant.

Les assurances sociales au Sénat

Le rapport du docteur Chauveau

Paris, 30 décembre. — On a distribué, aujourd'hui, au Sénat le rapport du docteur Chauveau, sénateur de la Côte-d'Or, sur les assurances sociales.

En voici les grandes lignes :

Les assurances sociales couvrent les risques maladie, invalidité prématurée, vieillesse, décès, chômage involontaire par manque de travail, et comportent une participation aux charges de famille et de maternité.

Sont affiliés obligatoirement, tous les salariés des deux sexes dont la rémunération totale annuelle ne dépasse pas 12.000 fr., plus 2.000 fr. par enfant à charge. L'apprenti de moins de 16 ans n'est pas considéré comme salarié.

L'affiliation est opérée dans chaque département par les soins de l'Office des Assurances Sociales, qui délivre une carte individuelle d'immatriculation.

Les salariés étrangers sont assurés comme les salariés français.

En dehors des contributions de l'Etat, le salarié verse 5 0/0 sur sa paye et le patron un pourcentage égal. Salariés et employeurs peuvent, à leur gré, effectuer des versements facultatifs qui donnent droit à des avantages supplémentaires.

L'assujettissement cesse à 60 ans, mais le salarié peut ajourner la liquidation de sa retraite jusqu'à 65 ans.

L'assurance maladie couvre les frais de médecin, de pharmacie, d'hospitalisation.

L'assurance maternité couvre les frais de médecine et de pharmacie pendant la grossesse et les six mois qui suivent l'accouchement, et assure une indemnité journalière six semaines avant et six semaines après l'accouchement.

Le risque invalidité donne droit à une pension variable avec le degré de l'invalidité et le temps de versement de l'assuré.

L'assurance vieillesse garantit une pension de versement de l'assuré.

L'assurance vieillesse garantit une pension de retraite à l'âge de 60 ans et après 30 années de versement.

Cette pension sera alors au minimum, de 40 0/0 du salaire moyen des dix dernières années.

Pendant la période transitoire, la pension sera égale à autant de 30e de la pension normale que l'assuré aura effectué d'années de versements, sans que le chiffre puisse être inférieur à 600 francs. Une pension proportionnelle peut être accordée à 55 ans et au bout de 25 années de versements.

L'assurance décès garantit aux ayants droit le paiement d'un capital fixé à 20 0/0 du salaire annuel moyen du décédé.

L'assurance chômage garantit une allocation quotidienne en cas de chômage involontaire égale à 40 0/0 du salaire.

Une assurance facultative est prévue pour les fermiers, métayers, cultivateurs, artisans, petits patrons et intellectuels non salariés.

Les pensions acquises en vertu de la loi sont incessibles, insaisissables jusqu'à concurrence de 600 fr.

Un Office National des assurances sociales est chargé de l'application de la loi; les caisses et sociétés de secours mutuels existantes y seront affiliées par le canal des Offices départementaux.

LA SÉANCE DE MERCREDI AU SÉNAT

Paris, 30 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de **M. de Selves.**

On adopte divers projets.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet relatif au retrait des bons de la monnaie émis par les Chambres de commerce depuis le mois d'août 1914.

M. Serre, rapporteur, donne l'avis favorable de la Commission, mais il demande que soit publiée au « Journal Officiel » l'indication des bénéfices ou des pertes réalisées par chacune des Chambres de commerce sur l'émission des bons de monnaie.

Répondant à une question, **M. Serre** déclare que seul, le délai de forclusion inscrit dans le projet est adopté.

M. Henri Merlin lit un rapport sur la proposition relative aux débits de boissons qui, dans les régions dévastées se sont rouverts dans des locaux provisoires : la proposition est adoptée.

La séance est suspendue pour attendre que le Gouvernement puisse déposer le projet portant ouverture de crédits provisoires pour le mois de janvier 1926.

A la reprise, **M. Chéron**, rapporteur général, dépose et lit un rapport sur le projet de loi portant régularisation des crédits ouverts par décret, au titre de l'exercice 1925.

L'ensemble du projet est adopté.

M. Chéron lit ensuite un rapport sur le projet de loi portant conversion en crédits définitifs des crédits provisoires ouverts sur l'exercice 1926, au titre du budget général et des budgets annexes.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 278 votants.

Le Sénat fixe sa prochaine séance à jeudi matin, à 9 heures.

La séance est levée à 18 h. 20.

La mort dramatique de Mlle Ulmann

L'enquête aboutit à un non-lieu

Morlaix, 30 décembre. — Le Parquet de Morlaix a rendu un non-lieu dans l'information ouverte à la suite de la mort dramatique de Mlle Ulmann dans une clinique de Roscoff, où son ami, M. Madieu, se trouvait en traitement.

L'enquête a permis de reconnaître l'exactitude des déclarations de MM. Madieu père et fils. D'autre part, les renseignements fournis par les parents de la disparue se sont trouvés en concordance avec les constatations médico-légales.

LES DRAMES

Avant de se suicider, à Bièvres, un chômeur avait voulu tuer à coups de pioche ses deux jeunes enfants

Un cadavre tronçé, le crâne broyé, sur la voie ferrée, non loin de la gare de Bièvres, a pu être identifié : c'est un habitant de la localité, M. Joachim Le Poulgoco, 29 ans, maçon. Le malheureux, qui ne jouissait pas de ses facultés, avait, à diverses reprises, tenté de se suicider. La veille du jour où il mit à exécution son funeste projet, il s'était pendu dans son grenier, mais un voisin, M. Boissard, avait pu le rappeler à la vie.

Une autre fois, Le Poulgoco avait voulu tuer, à coups de pioche, ses deux enfants, un poupon de trois semaines et un bébé de quatre ans.

C'est le même voisin qui avait heureusement arrêté son bras et empêché ce double meurtre atroce.

Une fille de ferme ivre pendant huit jours au chevet de sa mère morte

Laval, 30 décembre. — Une fille de ferme de Placé (Mayenne), dont la mère était gravement malade, n'en continuait pas moins à s'adonner à la boisson. Elle a vécu plus de huit jours près du cadavre de sa mère sans s'apercevoir que celle-ci était morte et s'obstinait à vouloir lui faire du café.

Constatant que la malade n'avalait plus, elle en informa les voisins : « Je ne sais pas ce qu'a ma mère, leur dit-elle, quand je lui donne son café, elle ne peut pas le boire! »

Les voisins la suivirent jusque chez elle et n'eurent pas de peine à constater que la pauvre femme était morte.

LA LOTERIE DE NOEL EN ESPAGNE

L'HEUREUSE GAGNANTE

QUI EST UNE SIMPLE MARCHANDE DE CACAOUETTES

LE PARADIS BOLCHEVISTE

La lutte au Congrès de Moscou entre modérés et extrémistes

Moscou, 30 décembre. — La lutte entre la majorité du congrès, conduite par MM. Staline, Boukharine et Rykoff et la minorité, composée de Zinovieff, Kameneff, Sokolnikoff, Kroupskaïa, etc., devient de plus en plus aiguë.

Les faits caractéristiques de la journée ont été le vote d'une motion faisant appel aux communistes de Leningrad par-dessus la tête de leur délégation au congrès, la décision de changer la rédaction du journal *Leningradskaïa Pravda*, qui soutient le point de vue de la minorité, et enfin la décision de ne pas entendre M. Kameneff qui devait faire un rapport sur la situation économique au nom du Comité central.

Pour la première fois, l'opposition ne se reconnaît pas battue et réclame le droit de défendre sa thèse devant la masse du parti.

Le Congrès, par 516 voix contre 94, a approuvé l'activité générale des représentants du parti auprès du Comité exécutif de la Comintern.

ALAIN GERBAULT EST AUX ILES MARQUISES

« Atuona (Iles Marquises), 27 décembre.

» Arrivé aujourd'hui. Vingt-six jours de » Mangareva. Tout va bien à bord. Affectueusement.

» Alain Gerbault. »

Telle est la dépêche qu'a reçue M. Albarran, grand ami du héros de l'Atlantique.

Cette dernière traversée met Alain Gerbault au tiers de son tour du monde : 30.000 milles marins = 55.500 kilomètres!

A LA CHAMBRE

Les crédits [illegible]

« LES PROPOSITIONS DE PAIX D'ABD-EL-KRIM SONT INACCEPTABLES », DIT M. BRIAND

SEANCE DU MATIN

Le budget de l'Algérie

Paris, 30 décembre. — La Chambre a adopté ce matin le projet de budget spécial de l'Algérie et le projet ouvrant et annulant les crédits pour l'exercice 1925. Les chapitres des divers ministères sont adoptés.

Les ambulants des postes

Parlant à propos des suppléments d'indemnités aux ambulants des Postes, M. Doumer dit qu'il faut revaloriser le franc par une politique financière sage. C'est d'ailleurs à quoi il consacrera la Chambre dans quelques jours.

Le projet est adopté.

LES PROPOSITIONS DE PAIX D'ABD-EL-KRIM

M. Marcel Castes demande au Gouvernement quelle attitude il compte prendre dans l'affaire du Maroc après le fait nouveau que constituent les propositions de M. Gordon Canning.

M. Briand répond :

— La France, attaquée sans provocation, ne recherche aucune conquête, mais une paix réelle. La situation n'est d'ailleurs considérablement améliorée. Aujourd'hui, Abd-el-Krim n'a plus qualité pour parler au nom des Riffains. Les propositions d'Abd-el-Krim sont inacceptables.

M. Gordon Canning cherche à hâtonner le Gouvernement par une campagne de presse. Le Gouvernement ne sera pas dupe. Il ne veut pas donner à Abd-el-Krim un lustre nouveau qui pourrait lui permettre de mettre la main sur d'autres tribus. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Séance levée à midi 15.

Suite de la discussion, à 15 heures.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 30 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Herriot.

La Chambre adopte sans débats plusieurs projets.

LA QUESTION MAROCAINE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du cahier de crédits.

M. Gaston Thomson a la parole et rappelant quelle est la situation de la France au Maroc, déclare que malgré les [illegible], elle poursuivra l'œuvre qu'elle a entreprise.

Elle exécutera les engagements qu'elle a pris vis-à-vis du Sultan. Elle fera honneur à sa signature. (Applaudissements).

M. Thomson conclut en montrant que l'œuvre de civilisation tant louée par leurs [illegible] réalisé depuis des progrès très importants et demande à ses collègues de poursuivre cette œuvre sans défaillance.

M. Renaudel (socialiste), rappelle la thèse de son parti vis-à-vis du Maroc : ni abandon, ni [illegible] intervention, le rétablissement de la paix [illegible]

M. Malvy [illegible] la thèse de l'évacuation qui est contraire à l'œuvre magnifique accomplie dans l'Afrique du Nord.

M. Malvy fait ressortir les gros sacrifices d'hommes et d'argent que nous coûte le Maroc, et il exprime l'espoir que le président du Conseil qui a réalisé l'œuvre de Locarno, voudra faire un nouvel effort de paix.

M. PAINLEVÉ INTERVIENT

M. Painlevé monte à la tribune. « Il s'agissait de savoir, dit-il, si nous voulons sauver notre œuvre au Maroc et en même temps l'Algérie; si nous avons fait notre devoir, c'est bien à cette heure-là. » Le ministre célèbre l'héroïsme des soldats; il retrace une nouvelle fois l'immense et coûteux effort. Mais aujourd'hui, dit-il, le Maroc français est en pleine sécurité et la région frontière Taza-Ouergha est pacifiée. (Applaudissements).

M. Painlevé souligne que le total des soldats français morts, du 20 juillet à fin novembre, est de 75, chiffre encore trop élevé, mais qu'il convenait de préciser.

M. Painlevé conclut, vivement applaudi sur de nombreux bancs :

« Nous ne voulons pas une paix qui permettrait une guerre dans un an dans des conditions plus dangereuses. La France ne négligera aucune circonstance pour réaliser cette paix, à la seule condition de négocier avec des personnalités ayant qualité pour cela et voulant sincèrement la paix.

M. Herriet (communiste), s'attache à démontrer que c'est le Gouvernement français qui a provoqué l'attaque d'Abd-el-Krim, en occupant la zone située au Nord de l'Ouergha.

M. Morinaud, prenant la parole, proteste contre des dires de **M. Herriot**, à propos de la situation faite aux indigènes algériens.

M. Ernest Lafont, député de l'Union socialiste communiste, présente quelques considérations sur les conditions dans lesquelles la paix fut offerte à Abd-el-Krim.

M. Renaudel lit un passage de la lettre où M. Gordon Canning raconte qu'ayant vu M. Steeg, celui-ci répondit qu'Abd-el-Krim devait savoir qu'il était prêt à recevoir les conditions de paix de la France et de l'Espagne.

M. Briand intervient avec vivacité pour dire dans quelles conditions M. Gordon Canning est venu à Paris.

Depuis quatre mois, la situation s'est singulièrement modifiée; Abd-el-Krim a perdu sa capitale et nous avons repris le terrain menacé. Ce n'est pas moi que M. Gordon Canning est venu chercher. Il est venu chercher la Presse et essayer de créer dans l'opinion française un mouvement contre le Gouvernement français pour nous forcer à faire une paix plus favorable à Abd-el-Krim qu'à la France.

M. Briand conclut : Je ne prends pas contact avec un personnage aussi suspect pour communiquer des conditions de paix déjà connues, et je ne me charge pas de faire Abd-el-Krim émir malgré les Riffains. Nous n'avons aucune pensée de conquête territoriale, je le répète, et si les Riffains veulent engager des négociations de paix, ils n'ont qu'à nommer des plénipotentiaires. Nous ne pouvons, nous, oublier qu'encore en ce moment, Tétouan est bombardé tous les jours.

Je répète que nous ne voulons pas un pouce de terrain riffain, et cela je le dis pour les Riffains, et je donne ma parole. Elle vaut-elle, je pense, une promesse de M. Gordon Canning à Paris. (Applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême-gauche).

La discussion est close. Le projet est adopté à main levée. La Chambre met à son ordre du jour, à la demande de M. Doumer, un projet ouvrant un crédit de 178 millions pour les traitements des fonctionnaires.

La séance est levée à 20 h. 20.

Séance jeudi matin, à 9 h., pour la discussion du projet des douzièmes provisoires.

UNE SOUTE A ESSENCE FAIT EXPLOSION A FEZ

Deux victimes

Rabat, 30 décembre. — A Fez, deux militaires du 37e régiment d'aviation ont été grièvement blessés par l'explosion d'une soute d'essence. L'un d'eux est mourant; son camarade est aussi en danger de mort.

L'explosion, due sans doute à quelque imprudence, fut d'une violence telle qu'un des hommes fut projeté hors du local.

BILLET PARISIEN

LA MISSION DU « CAPTAIN » CANNING

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 30 DÉCEMBRE (MINUIT).

A propos du cahier des crédits supplémentaires que la Chambre a discutés aujourd'hui, M. Briand a fait d'intéressantes déclarations sur la question marocaine. On sait qu'un certain Gordon Canning, aventurier d'origine britannique, nous a été envoyé par Abd-el-Krim.

A quelles fins? M. Briand nous l'a dit : Ce n'est pas l'amour de la paix qui a inspiré la démarche de ce personnage. S'il avait vraiment envie de négocier la paix, Abd-el-Krim nous dépêcherait, non pas un Gordon Canning, mais bien un plénipotentiaire qualifié. En outre, il s'adresserait aussi bien à l'Espagne qu'à la France. Mais non, c'est à la France seule qu'il s'adresse, et voici pourquoi :

L'union étroite de la France et de l'Espagne impressionnait les tribus qui combattaient dans les rangs d'Abd-el-Krim. La lassitude les gagne, et, comme l'indique aujourd'hui M. Briand, elles entrent les unes après les autres en conversation avec nous.

L'armée de notre ennemi s'effrite donc sans cesse et il semble que, dans ces conditions, le parti le plus sage pour lui serait d'accepter purement et simplement les bases que nous avons établies pour toute discussion ultérieure.

Mais ce serait bien méconnaître le chef riffain que de croire qu'il pourrait se rallier à une solution aussi raisonnable. Dans une déclaration qu'il a faite récemment à un journal soviétique, il manifestait son immense ambition. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'il se résoudra à abandonner son rêve fastueux et tout oriental.

Le voyage de M. Gordon Canning répond à une manœuvre que M. Briand a déjouée, ce dont se féliciteront tous les vrais amis de la paix.

Abd-el-Krim compte beaucoup sur nos communistes, sur nos socialistes unifiés, pour préparer l'opinion française à toutes les capitulations, attribuant à ces partis une influence et une action qu'ils n'ont pas. Il se figurait qu'il suffirait de nous envoyer un aventurier, selon l'expression pittoresque de M. le Président du Conseil, le « rameau d'olivier au bec », pour créer chez nous une vague de pacifisme qui jetterait la France aux genoux de ce petit chef de tribus. Du coup, il nous détacherait de l'Espagne et continuerait la guerre contre ce pays, quitte à se retourner ensuite contre nous.

Fort heureusement, le bon sens du peuple français a démêlé ces grosses ficelles. M. Gordon Canning a eu l'accueil qu'il méritait. Qu'il aille se faire pendre ailleurs.

R...

M. MUSSOLINI SERAIT GRAVEMENT MALADE

Londres, 30 décembre. — Le « Daily Herald » publie une information selon laquelle M. Mussolini serait gravement malade. Une opération aurait été jugée indispensable. Elle aurait probablement lieu d'ici quelques semaines. Le résultat de cette opération pourrait être fatal. Aussi, M. Mussolini aurait-il envisagé le problème de sa succession, et aurait procédé à l'organisation d'un triumvirat qui serait composé de MM. Federzoni, Farinacci et du général Battiglio, commandant en chef.

UNE SCÈNE ÉMOTIONNANTE

UNE ARTISTE DE CINÉMA SUÉDOISE QUI TOURNE UN FILM OU SES NERFS SONT MIS SÉRIEUSEMENT A L'ÉPREUVE